



Québec, le 3 avril 2013

Madame Marie-Josée Harvey  
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

N/ Réf. : 5148-07-13

**Objet: Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et d'une réserve aquatique  
dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue • Questions  
complémentaires du 2 avril 2013**

---

Madame la coordonnatrice,

Nous vous transmettons la réponse aux questions # 12 et 13 que vous nous avez  
adressées le 2 avril 2013.

### **Question 12**

Les superficies des agrandissements calculées avec les données présentées dans le document  
intitulé *Précisions du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et  
des Parcs concernant les noyaux de conservation et la relation entre la dimension des  
perturbations naturelles et la dimension des aires protégées* (DA15, p. 2) diffèrent des superficies  
présentées dans le PR1.

Veuillez expliciter ces différences ?

### **Réponse :**

La production des calculs relatifs aux noyaux de conservation pour le document DA15 a été  
réalisée sur les mêmes bases géomatiques que celles faites pour les territoires en audience  
publique au Saguenay-Lac-Saint-Jean, à savoir que nous avons utilisé un script géomatique déjà  
programmé. La projection cartographique peut ainsi être différente, expliquant des chiffres  
différents comme intrants et comme extrants. Dans le cas du document DA15, les quelques  
kilomètres carrés qui diffèrent du document PR1 sont peu importants dans la mesure où ce qui

...2

est recherché est la démonstration des noyaux de conservation résiduels et le facteur d'accroissement.

Toutefois, pour ce qui est de référer aux superficies des réserves aquatiques et de biodiversité projetées en consultation et des superficies exactes des agrandissements, nous recommandons d'utiliser les données du document PR1 puisque ces chiffres ont été calculés pour donner les superficies officielles et ne proviennent pas d'un calcul géomatique automatisé.

### **Question 13**

En ce qui a trait à la réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr, le PR1 note, en page 120, que les agrandissements proposés ont une superficie totale de 226 km<sup>2</sup> alors que la figure 89 de la page 121 présente cinq agrandissements d'une superficie totale de 262 km<sup>2</sup>.

Veuillez indiquer quelle est la superficie totale des agrandissements proposés pour la réserve de biodiversité de lac Saint-Cyr.

### **Réponse :**

La superficie totale des agrandissements est bien de 226 km<sup>2</sup>. Dans la figure 89 de la page 121 du document PR1, une erreur s'est insérée lors de la production de la carte. Les superficies des polygones d'agrandissement # 2 et # 3 contiennent une superposition et la superficie calculée s'est avérée plus grande qu'en réalité. Ainsi, pour les polygones # 2 et # 3, on devrait plutôt lire les superficies respectives suivantes : 71 km<sup>2</sup> et 58 km<sup>2</sup>.

Pour toutes informations supplémentaires ou précisions, vous pouvez communiquer avec M. Marc-André Bouchard, chargé de projet pour les réserves aquatiques et de biodiversité de l'Abitibi-Témiscamingue, au 418-521-3907 poste 4712 ou par courriel au : [marc-andre.bouchard@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:marc-andre.bouchard@mddefp.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Madame la coordonnatrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Patrick Beauchesne